

## **ANNEXE F**

# **La perte de vigilance ou l'attention perturbée**

### **I – Perte de vigilance**

### **II – Attention perturbée ou « distraction »**



# I – La perte de vigilance

Les facteurs de dégradation de la vigilance peuvent être liés à la **fatigue**, à la **somnolence**, à la consommation de **psychotropes** (alcool, stupéfiants ou/et médicaments), mais aussi au **caractère parfois répétitif ou monotone de la conduite** (le conducteur est passé en mode mental de « **pilotage automatique** »), ... Ces aspects sont parfois difficiles à mettre en évidence dans un accident.

Une étude, réalisée par l'INRETS en 2009, a fait ressortir que les problèmes de vigilance concernaient **11,9 % des conducteurs** impliqués dans les 1 107 accidents analysés.

Les accidents étudiés dus à des problèmes de vigilance se matérialisent quasi systématiquement par des **pertes de contrôle du véhicule**. (Nota : Dans le Gers, la perte de contrôle du véhicule est présente chaque année dans environ 8 accidents mortels sur 10).

Dans les accidents avec perte de vigilance, **38,8%** des conducteurs ont été victimes d'un **endormissement** ou d'un **malaise**. L'endormissement du conducteur est lié à son état de fatigue (d'origine festive, ou liée à l'activité professionnelle ou induite par le trajet en lui-même) ou à une consommation de produits psychotropes (alcool, cannabis, médicaments).

Pour **31,4 %** des conducteurs le défaut de vigilance est lié à une absorption d'une **substance psychotrope**.

L'analyse des défauts de vigilance a permis de **caractériser des groupes d'usagers** accidentés en fonction de l'origine de la baisse de vigilance et de définir des profils de personnes assez homogènes (âge, sexe, situations personnelles).. Par exemple :

– malaise : autant d'hommes que de femmes, âge assez élevé (moyenne 45 ans) et ayant des problèmes de santé ;

– endormissement lié à un déplacement festif, avec alcoolémie négative : principalement des jeunes hommes (moyenne 23 ans), profession physiquement éprouvante (maçon, ...)

*(Extraits de l'étude: « De la vigilance à l'attention... Influence de l'état psychophysologique et cognitif du conducteur dans les mécanismes d'accidents » INRETS 2009).*

## Facteur Malaise – Fatigue dans la base de données accident (fiches BAAC)

**Nota** : Au niveau de la perte de vigilance, seul figure dans les fiches accidents (fiches BAAC) le **motif « malaise - fatigue »**, lorsque les forces de l'ordre considèrent ce motif comme **manifeste** et **déterminant** dans l'accident.

### Accidentologie départementale – période 2007-2011

Sur la période 2007-2011, dans le Gers, le facteur « malaise - fatigue » a été retenu dans **9,3 % des accidents**. Le bilan des victimes s'élève à 19 tués (soit 13,8% des tués) et à 196 blessés (soit 15,7%).

### Accidentologie nationale

Le facteur « malaise - fatigue » est mis en cause dans **8 % des décès routiers** chaque année en France. Ce taux est stable depuis 2008.

## Fatigue et somnolence

Une étude de l'ASFA (Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes) a mis en évidence que la **fatigue** et la **somnolence** sont la cause d'**un tiers des accidents mortels** sur les **autoroutes** concédées (*étude : « Analyse des accidents mortels 2008 sur autoroutes concédées » ASFA 2009*)

Après 17 heures de veille active, les capacités physiques et mentales diminuent, atteignant des niveaux normalement associés à une consommation excessive d'alcool. Le temps de réaction peut être 2 fois plus lent que d'habitude.

5 heures de sommeil ou moins multiplie par 3 le risque d'accident.

## La prise de médicaments

Une recherche (projet CESIR-A) coordonnée par l'INSERM a pu évaluer l'impact de la consommation de médicaments sur le sur-risque d'accident de la circulation. L'étude a porté sur plus de 70 000 conducteurs impliqués dans un accident de la route entre 2005 et 2008.

Elle a estimé à près de **3 % la proportion d'accidents** attribuable à une consommation de médicaments (dont la moitié due à des anxiolytiques ou hypnotiques et 1 tiers à des antidépresseurs).

Elle a aussi démontré :

- la pertinence du système d'information sous forme des 3 pictogrammes de couleurs différentes apposés sur les boîtes de médicaments ;
- que la prise de médicaments ayant un pictogramme de niveau 2 ou 3 augmente le risque d'accident et que celui-ci s'accroît avec le nombre de médicaments consommés ;
- que la prise d'antidépresseurs entraîne une augmentation significative du risque d'accident. Ce risque est accru à certaines étapes clés du traitement : début ou modification du traitement.

## II – L'attention perturbée ou « distraction »

**L'attention perturbée ou « distraction »** est le détournement ponctuel de l'attention du conducteur des tâches immédiates de conduite vers d'autres tâches mobilisant significativement son attention.

On distingue 3 types de distractions :

- **distraction visuelle** : le regard ne porte pas sur la route, mais sur l'environnement extérieur (paysage, panneaux directionnels, panneau publicitaire, accident...), ou à l'intérieur de l'habitacle ;
- **distraction cognitive** : penser à autre chose en conduisant (travail, préoccupation personnelle, discussion avec un passager ou au téléphone, ...) ;
- **distraction manuelle** : lâcher le volant (régler la radio, programmer un GPS, téléphoner avec portable en main, envoyer un SMS, chercher un objet, manger, boire, fumer ...).

Ces 3 types de distractions sont souvent combinés.

### Données départementales et nationales

#### Accidentologie départementale – période 2007-2011

Sur la période 2007-2011, dans le Gers, le facteur « attention perturbée » a été retenu dans **16 % des accidents corporels**.

Le bilan des victimes s'élève à 20 tués (soit 14,5% des tués) et à 211 blessés (soit 16,9%).

#### Accidentologie nationale

Certaines études mettent en évidence qu'environ **25 à 50 % des accidents corporels** (selon la portée que l'on donne à la notion « attention perturbée ») seraient dus à un « **défaut d'attention** ».

L'exploitation du fichier national des accidents montre que le facteur « attention perturbée » est présent dans plus de **4,1 % des décès routiers en 2011**.

L'étude, réalisée par l'INRETS en 2009, a fait ressortir que les problèmes d'attention concernaient **34,3% des conducteurs** impliqués dans les 1 107 accidents corporels analysés.

Cette étude a mis en évidence que les défauts d'attention sont fortement conditionnés par l'expérience de conduite, la connaissance d'un trajet ou d'une manœuvre et l'environnement de circulation.

On retrouve dans ces accidents toutes les tranches d'âges, autant d'hommes que de femmes et aucune situation personnelle ou professionnelle caractérisant spécifiquement l'apparition d'une défaillance attentionnelle.

(Étude: « De la vigilance à l'attention... Influence de l'état psychophysiologique et cognitif du conducteur dans les mécanismes d'accidents » INRETS 2009).

## Le téléphone au volant

Quelques données et chiffres clés issus des dernières observations et études nationales :

- Converser au téléphone en conduisant induit une forte charge mentale supplémentaire et provoque une perte d'attention, le conducteur se met en « pilotage automatique ». Le kit mains-libres et le mobile ordinaire entraîne quasiment le même niveau de distraction. (source : « téléphone et sécurité routière » INSERM 2011)
- Téléphoner en conduisant **multiplie par 3 les risques d'accident**. En France, près d'**un accident corporel sur 10 est associé à l'utilisation du téléphone**. (source : « téléphone et sécurité routière » INSERM 2011)
- En moyenne, en France, le **nombre de conducteurs** qui, à un instant t, téléphonent en conduisant est estimé à 2 % pour le portable tenu en main et à **6 % tous systèmes confondus** (main et kit mains-libres). Les conducteurs professionnels, poids-lourds et camionnettes utilisent davantage le téléphone que les conducteurs de véhicules de tourisme. (source : ONISR 2011)
- 23 % des personnes interrogées disent utiliser le kit mains libres en conduisant (source : Baromètre Ifop d'octobre 2012)
- Seulement 51 % des conducteurs estiment que le téléphone au volant constitue un véritable danger, ils sont 39 % pour la classe d'âge des 18-24 ans (source : « étude sur l'évolution des comportements des conducteurs » de la Prévention Routière et des Assureurs Prévention de novembre 2012)
- La téléphonie vocale recule au profit d'**usages tactiles et visuels** du téléphone ou autre appareils (échanges de SMS, consultation d'Internet et d'applications, voir télévision) qui sollicitent encore davantage les capacités d'attention du conducteur. Ces pratiques émergentes provoquent des **manipulations longues associées à la lecture d'écrans qui mobilisent la vision et l'attention**. Ces usages nouveaux constituent une **source de danger montante**.